



Problème avec la juste à cause d'alice, aider moi

Par **rambert**, le **02/02/2011** à **13:09**

Bonjour,rnrnEn 2009, je m'abonne à la société Alice avec mon compagnon. rnNous recevons le modem, et tout ce passe bien pendant DEUX mois, au bout de deux mois, plus rien ne fonctionne, plus internet, plus de telephone, plus de TV; je contacte Alice qui me demande de faire un courrier, je fais un courrier, mais personne n'a donné suite. J'envoies donc un courrier de résiliation au bout de quelques temps, sans AR car je n'ai pas pensé qu'il fallait absolument un accusé de reception. Je n'ai des lors plus eu de nouvel jusqu'en 2010, un premier courrier me demande de payer 60EUROS, sans explication, je ne donne pas suite, pensant à une erreur. Quelques mois après, un deuxième courrier, là on me demande 307EUROS, toujours pas d'explication, je ne repond pas, et aujourdui je suis poursuivis par la société intrum justicia de recouvrement amiable qui me demande de paer 307euros immédiatement sinon un huissier viendra chez moi. rnQUE FAIRE... ??? j'ai jetter le modem depuis maintenant un an etje n'ai pas d'AR de ma lettre de résiliation. MERci de m'aider. je suis etudiante et je ne peux me permettre de lacher 307euros, surtout si je ne suis pas en tord.

Par **mimi493**, le **02/02/2011** à **14:44**

Le modem vous appartenait ou non ?

Par **graphicday**, le **02/02/2011** à **15:20**

Ma mère s'est faite escroquer par Alice, par une vendeuse au porte à porte qui l'a embobinée, je vais essayer de la convaincre de porter plainte.

Par **Marion2**, le **02/02/2011** à **17:10**

De quand date votre dernier courrier ?
Avez-vous renvoyé le modem à Alice ?
Avant de porter plainte, faites attention à avoir tous les atouts en main ; sinon cette plainte se retournerait contre vous.
Intrum justicia est une société de recouvrement (dont il faut se méfier s'il y a prescription de la dette).

Par **Tisuisse**, le **02/02/2011** à **22:31**

Bonjour,
En ce qui concerne cette officine de recouvrement, prenez connaissance de quelques uns des topics situés ici, vous serez vite fixé
:
http://www.experatoo.com/information-du-consommateur/mise-demeure-intrum-justitia_73723_1.htm